

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2024

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 13/12/2024, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION	
COMPETENCE ASSAINISSEMENT : RAPPORTS D'ACTIVITE 2023 DES CONCESSIONNAIRES DE SERVICE PUBLIC	
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 13/12/2024	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 112

AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LÉBOUC Michel, LÉCOLE Gilles, LÉFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, TANGUY Jacques, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 22

AIT Eddie a donné pouvoir à ZAMMIT-POPESCU Cécile
BEGUIN Gérard a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse
BERMANN Clara a donné pouvoir à COGNET Raphaël
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia
BRUSSEAU Pascal a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan
DE PORTES Sophie a donné pouvoir à MOUTENOT Laurent
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à HERVIEUX Edwige
GODARD Carole a donné pouvoir à AUFRECHTER Fabien
GRIMAUD Lydie a donné pouvoir à CONTE Karine
HONORE Marc a donné pouvoir à DAZELLE François
KAUFFMANN Karine a donné pouvoir à DE LAURENS Benoît
KERIGNARD Sophie a donné pouvoir à VOILLOT Bérengère
KHARJA Latifa a donné pouvoir à LITTIERE Mickaël
KOENIG-FILISIKA Honorine a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert
KONKI Nicole a donné pouvoir à PERSIL Albert
MADEC Isabelle a donné pouvoir à ARENOU Catherine

PELATAN Gaëlle a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne
PLACET Evelyne a donné pouvoir à FONTAINE Franck
SAINZ Luis a donné pouvoir à HAFID Karima
SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude
SMAANI Aline a donné pouvoir à DE JESUS-PEDRO Nelson
TELLIER Martine a donné pouvoir à GAULARD Didier

Absent(s) non représenté(s) : 2

CHARBIT Jean-Christophe, SOUSSI Elsa

Absent(s) non excusé(s) : 5

ANCELOT Serge, BENHACOUN Ari, DAUGE Patrick, OURS-PRISBIL Gérard, VOYER Jean-Michel

EXPOSÉ

Conformément à l'article L. 3131-5 du code de la commande publique, le concessionnaire d'un service public produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Lorsque la gestion d'un service public est concédée, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales, l'ensemble des rapports d'activité transmis par les concessionnaires de service public, pour la compétence assainissement, au titre de l'exercice clos 2023, a été soumis pour avis à la commission consultative des services publics locaux.

En parallèle, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement fait l'objet d'une délibération du Conseil communautaire et reprend ces rapports annuels des délégataires dans une analyse consolidée des éléments techniques et financiers.

La Communauté urbaine conserve encore un grand nombre de contrats. La rationalisation et l'homogénéisation des contrats se poursuivent donc au fur et à mesure des échéances.

Sur le plan financier, aucun contrat d'assainissement ne fait l'objet d'une subvention directe de la Communauté urbaine, le service étant payé par l'utilisateur au travers de la facturation d'eau potable.

Les contrats d'assainissement sont proches de l'équilibre financier. Aucun ne dégagne de résultats substantiels.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- de prendre acte des rapports d'activité 2023 (compétence assainissement) des concessionnaires des contrats suivants :
 - Délégations d'assainissement par Saur pour :
 - Secteur 2 : Arnouville-lès-Mantes, Hargeville, Boinville-en-Mantois, Goussonville, Jumeauville, Follainville-Dennemont, Porcheville, Guerville, Fontenay-Saint-Père, Gargenville, Guernes, Epône, Brueil-en-Vexin, Drocourt, Sailly, Flins-sur-Seine, Issou, Les Mureaux, Mézières-sur-Seine, Saint-Martin-la-Garenne,
 - Délégations d'assainissement avec la société SEFO pour :
 - Secteur 5 : Aubergenville, Tessancourt-sur-Aubette, Les-Alluets-le-Roi, Morainvilliers et Orgeval,
 - Achères,
 - Secteur 4 : Andrésy, Chanteloup-les-Vignes et Conflans-Sainte-Honorine,
 - Carrières-sous-Poissy, Aulnay-sur-Mauldre, La Falaise, Nézél, Juziers et Vaux-sur-Seine,
 - Délégations d'assainissement avec la société Suez pour :
 - Médan,
 - Gaillon-sur-Montcient, Jambville, Lainville-en-Vexin, Montalet-le-Bois, Oinville-sur-Montcient,
 - Ecquevilly,
 - Villennes-sur-Seine,
 - Secteur 1 : Auffreville-Brasseuil, Breuil-Bois-Robert, Buchelay, Favrieux, Flacourt, Fontenay-Mauvoisin, Jouy-Mauvoisin, Le Tertre-Saint-Denis, Magnanville, Mantes-la Jolie, Mantes-la-Ville, Méricourt, Mousseaux-sur-Seine, Perdreauxville, Rolleboise, Rosny-sur-Seine, Soindres, Vert,
 - Verneuil-sur-Seine et Vernouillet,
 - Arnouville-lès-Mantes, Auffreville-Brasseuil, Boinville-en-Mantois, Breuil-Bois-Robert, Buchelay, Favrieux, Flacourt, Fontenay-Mauvoisin, Goussonville, Guerville, Hargeville, Jouy-Mauvoisin, Jumeauville, Le Tertre-Saint-Denis, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Mantes la Ville, Méricourt, Mousseaux-sur-Seine, Perdreauxville, Rolleboise, Rosny-Sur-Seine, Soindres, Vert,
 - Délégations d'assainissement avec la société Veolia pour :
 - STEP d'Epône et Mézières-sur-Seine,

- Secteur 3 : Bouafle, Chapet, Evecquemont, Hardricourt, Mézy-sur-Seine, Meulan-en-Yvelines, Poissy, Triel-sur-Seine,
- Secteur B : Brueil-en-Vexin, Drocourt, Epône, Evecquemont, Follainville-Dennemont, Fontenay Saint Père, Gaillon-sur-Montcient, Gargenville, Guernes, Hardricourt, Lainville-en-Vexin, Issou, Jambville, Les Mureaux, Meulan-en-Yvelines, Mézières-sur-Seine, Mézy-sur-Seine, Montalet-le-Bois, Oinville-sur-Montcient, Porcheville, Saily, Saint Martin-la-Garenne,
- Secteur C : Bouafle, Chapet, Flins-sur-Seine, Médan, Poissy, Triel-sur-Seine.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1413-1,

VU le code de la commande publique et notamment son article L. 3131-5,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU les rapports d'activité 2023 (compétence assainissement) établis par les concessionnaires des contrats de délégation de service public,

VU l'avis de la commission consultative des services publics locaux réunie le 4 novembre 2024,

VU la présentation faite en Commission 4 - Vie quotidienne le 10 décembre 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE des rapports d'activité 2023 (compétence assainissement) des concessionnaires des contrats suivants :

- Délégations d'assainissement par Saur pour :
 - o Secteur 2 : Arnouville-lès-Mantes, Hargeville, Boinville-en-Mantois, Goussonville, Jumeauville, Follainville-Dennemont, Porcheville, Guerville, Fontenay-Saint-Père, Gargenville, Guernes, Epône, Brueil-en-Vexin, Drocourt, Sailly, Flins-sur-Seine, Issou, Les Mureaux, Mézières-sur-Seine, Saint-Martin-la-Garenne,
- Délégations d'assainissement avec la société SEFO pour :
 - o Secteur 5 : Aubergenville, Tessancourt-sur-Aubette, Les-Alluets-le-Roi, Morainvilliers et Orgeval,
 - o Achères,
 - o Secteur 4 : Andrésey, Chanteloup-les-Vignes et Conflans-Sainte-Honorine,
 - o Carrières-sous-Poissy, Aulnay-sur-Mauldre, La Falaise, Nézel, Juziers et Vaux-sur-Seine,
- Délégations d'assainissement avec la société Suez pour :
 - o Médan,
 - o Gaillon-sur-Montcient, Jambville, Lainville-en-Vexin, Montalet-le-Bois, Oinville-sur-Montcient,
 - o Ecquevilly,
 - o Villennes-sur-Seine,
 - o Secteur 1 : Auffreville-Brasseuil, Breuil-Bois-Robert, Buchelay, Favrieux, Flacourt, Fontenay-Mauvoisin, Jouy-Mauvoisin, Le Tertre-Saint-Denis, Magnanville, Mantes-la Jolie, Mantes-la-Ville, Méricourt, Mousseaux-sur-Seine, Perdreauxville, Rolleboise, Rosny-sur-Seine, Soindres, Vert,
 - o Verneuil-sur-Seine et Vernouillet,
 - o Arnouville-lès-Mantes, Auffreville-Brasseuil, Boinville-en-Mantois, Breuil-Bois-Robert, Buchelay, Favrieux, Flacourt, Fontenay-Mauvoisin, Goussonville, Guerville, Hargeville, Jouy-Mauvoisin, Jumeauville, Le Tertre-Saint-Denis, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Mantes la Ville, Méricourt, Mousseaux-sur-Seine, Perdreauxville, Rolleboise, Rosny-Sur-Seine, Soindres, Vert,
- Délégations d'assainissement avec la société Veolia pour :
 - o STEP d'Epône et Mézières-sur-Seine,
 - o Secteur 3 : Bouafle, Chapet, Evécquemont, Hardricourt, Mézy-sur-Seine, Meulan-en-Yvelines, Poissy, Triel-sur-Seine,
 - o Secteur B : Brueil-en-Vexin, Drocourt, Epône, Evécquemont, Follainville-Dennemont, Fontenay Saint Père, Gaillon-sur-Montcient, Gargenville, Guernes, Hardricourt, Lainville-en-Vexin, Issou, Jambville, Les Mureaux, Meulan-en-Yvelines, Mézières-sur-Seine, Mézy-sur-Seine, Montalet-le-Bois, Oinville-sur-Montcient, Porcheville, Sailly, Saint Martin-la-Garenne,
 - o Secteur C : Bouafle, Chapet, Flins-sur-Seine, Médan, Poissy, Triel-sur-Seine.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 24/12/2024

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 23/12/2024

Exécutoire le : 24/12/2024

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 19 décembre 2024

Le Président



ZAMVIT POPEȘCU Cécile